

POUR EN FINIR AVEC L'INTÉGRATION...

Sylvie Fortin
Département d'anthropologie
et Groupe de recherche ethnicité et société
Centre d'études ethniques
Université de Montréal

Document de travail
Septembre 2000

Groupe de recherche ethnicité et société
Centre d'études ethniques
3744, Jean-Brillant, #550
Montréal (Québec), Canada
Téléphone : (514) 343-6111, #3803
Télécopieur : (514) 343-7078
Courriel : gres@ere.umontreal.ca

Case postale 6128
Succursale Centre-ville
Montréal (Québec), Canada
H3C 3J7

Dépôt légal : 3^e trimestre 2000
ISBN 2-921631-14-8
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec

C'est dans une perspective de commentaire critique que ce texte sur la notion d'intégration, ses origines et son évolution vous est présenté. La littérature sur ce thème est abondante, diversifiée. Elle est aussi révélatrice d'idéologies et de contextes sociaux variés. Notre démarche est personnelle, engendrée par des interrogations liées à une recherche doctorale en cours (portant, de manière générale, sur l'organisation sociale en contexte migratoire et les liens de sociabilité) qui devait, pour évoluer sainement, prendre pour point de départ cette notion afin d'en apprécier, de manière un peu plus éclairée, les sens multiples. Une fois ces sens cernés, il nous est apparu plus aisé d'aller de l'avant, cette démarche affinant (nous l'espérons) d'une part le regard porté sur les écrits dans ce champ de recherche et contribuant d'autre part à une meilleure appréciation du terrain observé.

Discuter du concept d'intégration peut paraître, à première vue, un exercice exigeant mais dont les paramètres sont relativement clairs. Or il s'avère que dans une perspective contemporaine, alors que les mouvements migratoires foisonnent, que les frontières nationales sont, pour certaines, en redéfinition, que les niveaux d'identité se superposent et que les sociétés réceptrices d'un grand nombre de migrants cherchent à promouvoir une unité sociale (...), le terme intégration évoque une réalité variable, floue.

Présent dans le discours scientifique, il l'est également dans le discours politique, économique, populaire. Comme d'autres concepts l'ont été (notamment celui de culture), la notion d'intégration est issue d'une discipline, la sociologie, pour être largement reprise ailleurs, avec ou sans altération de sens, avec ou sans précision de sens. Les mots évoluent, les usages aussi. Mais en ce qui a trait à la notion d'intégration, pouvons-nous évoquer une certaine contamination de sens? Sans danger, nous avançons qu'il s'agit d'un concept polysémique (Gres 1992; Dewitt 1999), à usages multiples. Cette notion porte en son sein une ambiguïté conceptuelle, faisant à la fois référence à un processus et à un état d'être (De Rudder 1994).

Dans le texte qui suit, nous cernerons les frontières de ce concept en présentant d'abord ses origines comme outil conceptuel pour ensuite distinguer les niveaux de réalité auxquels le

concept renvoie en termes de dimensions identitaires, sociales structurelles et des rapports sociaux qui en découlent. Pour ce faire, nous évoquerons les notions de nation et de citoyenneté en lien avec le concept d'intégration, en questionnant les différents enjeux soulevés par le concept même. Ces propos ouvriront sur un thème connexe, l'exclusion, comme dimension frontière de l'intégration. Dans une perspective contemporaine, nous discuterons (de manière non exhaustive) de quelques approches françaises, américaines et québécoises qui prennent pour objet ce processus et certains concepts limitrophes qui jalonnent, en principe, un même continuum. En guise de conclusion nous proposerons quelques pistes de réflexion sur la contribution potentielle de l'anthropologie dans l'étude de ce processus.

LES ORIGINES DU CONCEPT

Nonobstant la confusion actuelle qui entoure le concept d'intégration (De Rudder 1994; Barou 1993; Miles 1993; Taboada Leonetti 1994), ses origines sont attribuées à Émile Durkheim pour qui l'intégration (ou l'assimilation, selon les auteurs¹) est une propriété de la société elle-même. Elle permet à une société d'exister comme une unité cohérente malgré les différences entre individus. Cette orientation théorique est un reflet des préoccupations d'un monde en mutation (fin XIXe), *des sociétés industrielles soucieuses de comprendre et faciliter le passage d'une société traditionnelle à une société moderne à la complexité grandissante* (Taboada Leonetti 1994: 94), ou le passage d'une communauté organique (*Gemeinschaft*) à une société contractuelle (*Gesellschaft*²) (Barou 1993).

¹ Nous notons avec intérêt qu'en référence à l'oeuvre de Durkheim, Barou (1993) y voit les bases conceptuelles du terme assimilation alors que Baudelot et Establet (1990) y associent celui d'intégration. La définition du concept d'intégration proposée par De Rudder (1994) renvoie elle aussi à Durkheim. Ailleurs, De Rudder (1993) formule une définition d'assimilation, en précisant que ce qui jadis Durkheim nommait assimilation serait volontiers, aujourd'hui, appelé intégration. *Il paraît désormais nécessaire de réserver la notion d'assimilation aux transformations culturelles affectant les groupes minoritaires ou liés à l'immigration, et à la résistance qu'ils opposent aux pressions assimilationnistes, ce qui permet de la distinguer de la notion d'intégration, qui concerne des faits de nature plus juridique et proprement sociale* (1993: 26). Bertheleu (1997) dira que dans la littérature française contemporaine, il n'est pas inhabituel de voir ces concepts employés de manière interchangeable.

² Tonnies, F. 1944. *Gemeinschaft und Gesellschaft*. trad. française de J. Leif. *Communauté et société, catégories fondamentales de la sociologie pure*. Paris, PUF.

Une société sera plus ou moins intégrée selon le type de solidarité qui y prévaut. Durkheim (1960) distingue les sociétés à "solidarité mécanique", dont la solidarité dérive des ressemblances entre individus, des sociétés à "solidarité organique" fondées sur l'interdépendance et complémentarité des différents individus et groupes. Il existe un lien fondamental entre les différentes formes de cohésion sociale (solidarités mécanique et organique) et l'intégration des individus. Plus une société est "intégrée" (en opposition à anomie), plus elle est à même d'agir comme pôle intégrateur.

L'intégration n'est pas simplement donné, il faut s'y investir. *Elle [l'assimilation] se présente comme l'un des moyens qui permet l'assemblage harmonieux des individualismes et évite de sombrer dans l'anomie sociale, aboutissement terrifiant mais toujours possible de la destruction du tissu communautaire ancien* (Barou 1993: 171). L'intégration ne va pas de soi et implique un long travail de la société sur les individus. Dans *Le suicide*, Durkheim (1930), relie le taux de suicide au degré de cohérence d'une société. Ainsi, plus les différents groupes sociaux dont fait partie l'individu sont intégrés, moins il y a de suicide. Or, si la notion d'intégration est fondamentale pour Durkheim, et il y fait abondamment référence, il n'en propose pas de définition explicite.

Dans le champ spécifique des relations ethniques, le concept d'intégration (et pour plusieurs acculturation et assimilation, notamment Alba et Nee 1997; Rumbaut 1997; Kazal 1995; Gans 1992) a occupé et occupe encore un rôle central. L'évolution conceptuelle de cette notion gagne toutefois à être saisie sur un fond historique plus large. Les théories sociologiques de l'École de Chicago par exemple, surtout axées sur les aspects culturels des échanges immigrants-peuple d'accueil, ne font pas de références explicites au contexte général dans lequel s'insèrent les immigrants, mêmes si elles en sont cependant fortement imprégnées. Aux États-Unis, au tournant du siècle, le contexte économique en est un de prospérité qui attire les migrants européens. Cette réalité se traduit par une vision 'ascendante' de l'immigration en ce sens que le canevas théorique général de cette époque suggère une intégration ou une assimilation des nouveaux venus au 'mainstream' américain, l'immigration constituant une excellente source de main-d'oeuvre. Gans (1992) dira que la mobilité ascendante est en effet implicite dans ce

courant. Portes (1997) abonde dans le même sens lorsqu'il souligne l'importance d'un retour sur les contextes historiques qui ont vu naître et évoluer les théories sociales. En cela, une perspective historique nous renseigne d'une part sur les conditions qui ont permis l'émergence d'un concept tel que assimilation, tout en apportant un éclairage parfois révélateur sur les limites de ce même concept transposé à une autre époque.

Avec l'École de Chicago des années 1920, le concept d'intégration n'est pas un phénomène intrinsèque du social, de la société, mais un objectif visé pour le maintien du système social dans son ensemble. Robert Park développe une notion "cycle de relations sociales"³. Il s'agit d'un cycle "*général et universel*" de rapports sociaux nés du fait que plusieurs groupes vivent dans un même lieu physique, i.e. les contextes urbains (Park et Burgess in Park 1924, cité par Del Baso 1984: 52). Il est alors question d'un processus dont la finalité ne signifie pas une homogénéisation ethnique mais plutôt un devenir où tous (indépendamment de leur lieu d'origine) participent activement au fonctionnement de la société. Dans cet esprit, l'intégration ou l'assimilation ne suppose pas la suppression du passé immigrant mais l'incorporation de celui-ci dans le présent.

Dans les années 1950, il y aura modification de sens, conduisant à un recentrage de l'analyse du parcours migratoire pour n'y voir qu'un processus de transformation du migrant et de dissolution des groupes ethniques (Poutignat et Streiff-Fenart 1995; Rinaudo 1998). La notion d'assimilation perd son aspect dynamique et relationnel pour devenir un espace où règne, en finalité, une culture dominante et où les particularités ethniques sont appelées à disparaître.

La dynamique des relations inter-ethniques se voit réduite à un hypothétique face à face entre deux partenaires abstraits: les immigrants (candidats à l'assimilation) et la "société d'accueil", conçue comme une totalité intégrée. (Poutignat et Streiff-Fenart 1995: 72)

³ Ce cycle est composé de quatre étapes ou quatre formes de relations sociales qui ont pour but d'unir les uns et les autres dans un même espace social: la compétition (répartition géographique de la société et distribution du travail), le conflit (renforcement des solidarités ethniques parmi les immigrants récents), l'accommodation (l'ajustement aux situations sociales créées par les étapes précédentes) et l'assimilation. Ces formes de relations sociales renvoient à différents paliers du fonctionnement social, soient respectivement l'économique, le social, le politique et la personnalité (Rinaudo 1998, d'après Bastenier et Dassetto 1993; Kazal 1995).

La sociologie américaine des années 1950 et 1960 pose l'assimilation comme une fin inévitable et souhaitable. Les décennies suivantes témoigneront toutefois des limites de cette approche car malgré le fait qu'avec le temps les groupes différents en viennent à partager un espace commun (qu'il soit symbolique ou réel), les distinctions demeurent. De manière contemporaine, Portes (1995) dira que ces théories du social sont insuffisantes pour décrire les processus à l'oeuvre. Ceux-ci sont multiples et plus complexes que ne le laissent entrevoir les concepts d'intégration ou encore d'assimilation. Plusieurs structures peuvent coexister au sein d'une même société, les référents identitaires peuvent varier selon les circonstances. De nombreux chercheurs (notamment Poutignat et Streiff-Fenart 1995; Meintel 1993; Portes et Zhou 1993; Portes et Böröck 1989, Oriol 1985, Del Baso 1984) diront que les chemins parcourus en terre d'accueil sont nombreux et font appel à une approche conceptuelle plus nuancée. Ce qu'il importe de souligner à ce moment c'est davantage l'ambiguïté qui règne tant dans les définitions elles-mêmes qu'en termes de niveaux de réalité auxquels ces définitions nous renvoient.

QUELQUES AMBIGUÏTES CONCEPTUELLES

Utilisé dans son sens englobant, le concept d'intégration évoque à la fois un état de 'cohésion' et le chemin qui mène à cet état. Pour échapper à cette généralisation, des champs précis peuvent être délimités, tels que l'économique, le social, le politique, le culturel etc., avec pour chacun des indicateurs appropriés. Cette déconstruction analytique, présente l'avantage de marquer la pluralité des processus à l'oeuvre et permet de les situer dans une perspective historique et sociale. La contrepartie de cette opérationnalisation est la tendance à atomiser un processus (De Rudder 1994).

Par ailleurs, le recours aux indicateurs peut poser problème. Comme le souligne Costa-Lascoux, on peut très bien évaluer les réussites scolaires, les niveaux de formation ou les modes d'insertion professionnelle, comme autant d'éléments d'appréciation à la compréhension de l'évolution des trajectoires immigrantes mais, l'interprétation dépend toujours des valeurs attachées aux indices de références. En cela, les indicateurs ne peuvent 'mesurer l'intégration' parce qu'ils ne mesurent, en fait, que des manifestations sociales aux sens les plus divers: *on peut réussir scolairement et professionnellement et être, par exemple, un militant intégriste opposé aux droits de l'homme,*

[...]; on peut, à l'inverse être sans instruction et chômeur et assumer ses responsabilités familiales ou citoyennes, [...] (Costa-Lascoux 1994: 259).

Le concept d'intégration fait référence à des dimensions à la fois identitaires et sociales sans toujours en faire la distinction. Ainsi, la notion d'intégration engage tantôt une évolution, un mouvement sur le plan identitaire où il est question de culture(s) (les termes d'acculturation ou d'assimilation nous y renvoient plus distinctement), tantôt un processus concret d'établissement, telle une participation économique ou politique et qui relève d'autres champs, modulés par les institutions formelles et informelles présentes dans une société donnée.

Qu'il s'agisse de l'un ou l'autre des processus, ils s'inscrivent dans un processus relationnel entre individus ou collectivités. Le concept d'intégration renvoie avant tout, et ce malgré la confusion qu'il engendre, à un rapport social inégal où l'individu ou le groupe doit s'insérer dans un ensemble plus grand (De Rudder, 1994). Les uns sont placés dans une position minoritaire, les autres qui correspondent au tout englobant, dans une position majoritaire.

LE PROCESSUS D'INTEGRATION COMME RELATION SOCIALE

Gallissot (1994) nous rappelle qu'historiquement, les rapports émigration-immigration sont des rapports inégalitaires entre régions dans un axe Nord-Sud, Est-Ouest. Les mouvements migratoires des milieux ruraux vers les milieux urbains sont les mêmes qui conduisent aujourd'hui les migrants de régions périphériques vers les régions centrales, pôles d'emplois⁴. Les conditions d'accueil déterminées par un espace structurel lui-même inscrit dans une logique d'État, de frontières, auront un impact sur les processus d'insertion, d'intégration.

Les concepts de nation et de citoyenneté ne sont pas neutres. Un bref retour historique sur les transformations de l'idée de nation contribue à mettre en lumière les enjeux politiques d'un concept tel que l'intégration. C'est dans cette perspective que nous bonifions la discussion avec des éléments qui relèvent du domaine de la citoyenneté.

⁴ Les mouvements de populations ne se réduisent pas à des mouvements économiques. S'ajoutent aussi l'exode des réfugiés qui se distinguent par des motifs d'exclusion variés, selon les pays d'origine.

NATION ET CITOYENNETE

En Occident, presque toutes les sociétés existantes ont créé des mythes pour justifier leurs frontières territoriales et leur souveraineté politique. Ces représentations idéologiques servent à inspirer un sentiment d'appartenance de l'individu au collectif et peuvent être mises au service d'une forme de mobilisation (politique ou autre). L'histoire de l'implantation géographique, la langue, la religion et l'avènement de l'État sont parmi les principaux référents évoqués. D'après Helly (1997), il y a consensus dans la littérature à l'effet que l'existence d'une communauté d'origine ou communauté de langue associée à la notion de nation est une invention historique. Les nationalismes ont été construits sur un idéal politique, une histoire, une religion.

Jusqu'au XVIIIe siècle, le sens attribué au mot nation est celui de corporation, d'association, de lieu de naissance, de pays (Hobsbawn 1990). Ce n'est qu'à partir du XVIIIe que le mot nation est rattaché à la notion d'institutions politiques. En France, les révolutionnaires parlent en termes de *patrie* et la patrie revêt une connotation politique et non culturelle ou territoriale. Au XIXe, la consolidation de la bourgeoisie des États français, anglais et américains et la concurrence économique qui existe entre les pays entraînent des débats sur les questions d'économie nationale et sur le rôle que doit jouer - ou non - un État dans l'économie nationale. Pour certains, une implication de l'État dans l'économie d'un pays peut être vue comme nuisible à l'enrichissement individuel. Pour d'autres, au contraire, l'intervention de l'État dans l'économie serait bénéfique sur divers plans. Enfin, la notion d'économie nationale apparaît et celle de nation évolue, impliquant une certaine communauté d'intérêts où État et territoire sont réunis. L'universalisme associé aux révolutions du XVIIIe est relégué au second plan avec la naissance de l'État moderne.

Both Marx and Weber emphasized that the social and economic conditions necessary for the emergence of the capitalist mode of production included the prior formation of a strong state capable of exercising political domination within a bounded territory. And, as the nation state became the spatial and political unit within which emergent capitalist classes prospered, then the expansion of the capitalist mode of production became synonymous with the spatial division of the world into nation states. (Miles 1993: 114)

Au XIXe siècle, l'industrialisation produit une expérience commune, une communauté de culture gérée, dans une certaine mesure, par l'État. La société industrielle fait appel à un savoir partagé et l'État détient les moyens et la légitimité d'imposer 'cette culture commune' notamment par le biais d'institutions telles que les écoles et les corps de métier. Selon Gellner, nous assistons, dans les pays industrialisés, à la naissance de cultures à la fois communes et spécifiques selon les États, cultures promues par le biais des institutions scolaires, syndicales, etc.. Le nationalisme serait

ancré dans ce processus, reflétant *la nécessité d'homogénéisation des sociétés industrielles* (Gellner 1983: 46-47, in Helly 1997: 320). Pour être en mesure d'affirmer et de perpétuer ce discours nationaliste, l'État doit pouvoir faire appel à des référents culturels et historiques⁵.

L'établissement de frontières délimite les droits de passage, les distinctions d'appartenance à des espaces concrets. Ces 'droits' d'appartenance, en termes de citoyenneté, sont déterminés par des instances politiques. En Europe de l'Ouest par exemple, grand nombre de migrants et leurs enfants nés en sol européen ne jouissent pas des mêmes droits que les 'nationaux'. Ils ne peuvent, de ce fait, participer aux institutions politiques du milieu où ils vivent (Miles 1993). Or, *la participation à la vie politique est, de toute évidence, au premier plan de la réflexion sur la citoyenneté* (Pagé 1996: 180)⁶. L'État (en termes d'instances politiques) est souverain à l'intérieur de ses frontières et détermine qui est en est plein membre. La notion de citoyenneté fait appel aux droits politiques et sociaux et obligations qui sont consentis par l'État aux membres d'une nation jugés admissibles (*warranted*). L'histoire témoigne des diverses luttes politiques qui ont mené à la reconnaissance de ces acquis (Miles 1993). Mais encore faut-il être à même de les mener... Pour mettre en évidence l'expérience inégale de la citoyenneté dans les pays développés et dans ceux en voie de développement, Carens affirme que la citoyenneté dans les démocraties occidentales libérales est *l'équivalent moderne du privilège féodal - un statut hérité qui augmente considérablement les chances de vie* (Carens 1987:252 in Stasiulus 1996: 195). De manière plus générale, Ulysse (à paraître: 14) dira que l'expression de la citoyenneté renvoie à *des formes interdépendantes de pouvoir et de non-pouvoir continuellement renouvelées dans l'accès différencié aux ressources et aux espaces du quotidien sur lesquels les acteurs sont, individuellement ou collectivement, perçus et traités en majoritaires et minoritaires*.

Helly (1997) et Glick Schiller et al. (1995) rappellent le caractère construit des nations. Miles souligne le caractère continu (*on going process*) des processus d'homogénéisation à l'oeuvre. De plus, nation et citoyenneté sont des concepts 'traversés' par le phénomène des classes sociales. Une 'communauté' de citoyen s'articule selon des axes sociaux hiérarchisés sur le plan

⁵ L'imposition et l'acceptation de cette culture de base ne s'est pas fait sans heurt en raison d'inégalités sociales, d'un accès inégal à l'écrit et de la diversité culturelle des populations (Gellner 1983 in Helly 1997).

⁶ Pagé (1996) propose une vision 'pluraliste' de l'exercice d'une pleine citoyenneté qui reflète une participation sociale (volontaire) au delà de celle d'un citoyen aux institutions politiques d'un pays. Il évoque alors l'implication des citoyens dans l'aménagement de leur milieu de vie, i.e. l'école, le travail, le quartier, et une participation communautaire

économique mais aussi culturel⁷. L'idée qu'une nation puisse être le reflet d'une communauté culturellement homogène occulte l'existence d'une hétérogénéité à la fois culturelle et sociale. Cette communauté homogène 'imaginée' est davantage le fait d'une culture hégémonique véhiculée par une classe dominante. Même à l'intérieur de sociétés 'polyethniques' telles que définies par Kimlicka (1996)⁸, la légitimité de cette hégémonie ne peut faire autrement qu'être remise en question.

Saisies dans une perspective historique, les notions de nation et de citoyenneté révèlent un caractère construit. Cette perspective permet de mieux situer les enjeux soulevés par le concept d'intégration. Avec Durkheim, la question d'intégration était posée en termes de cohésion sociale, située dans un contexte historique donné et où on se demandait comment la société 'moderne' pourrait intégrer et faire vivre ensemble des groupes hétérogènes de nouveaux venus, ruraux prolétariés et migrants d'autres pays (Taboada Leonetti 1994). Aujourd'hui, on questionne encore une fois cette capacité des sociétés à assurer le lien social, les populations immigrantes constituant un défi à l'État-nation (Shnapper 1996). Mais à quel niveau se pose ce défi? Est-ce une question identitaire, est-ce une question de participation civique? Quels sont les enjeux implicites qui accompagnent non seulement les 'politiques' d'intégration mais qui sont également transportés par les discours 'intégrateurs' qu'ils soient scientifiques ou de sens commun?

⁷ Bottomley propose une définition de la culture selon laquelle la culture est *a constitutive social process creating specific and different ways of life* (1992: 10-11). Le processus culturel est étroitement lié au politique. *Not only do people reconstruct, dismantle and resist [...] cultural sets of practices and ideas, but they do so in the context of competition for economic and symbolic capital* (1992: 12)

⁸ Kimlicka (1996) propose une définition sociologique de nation, intrinsèquement liée à l'idée de peuple et de culture, selon laquelle nation signifie une communauté historique, possédant un ensemble plus ou moins complet d'institutions, occupant un territoire donné et partageant une langue et une culture distinctes. Dans cet esprit, il peut y avoir coexistence de plusieurs nations dans un même Etat. Ce faisant, un État qui comprend plusieurs nations ne peut pas être un État-nation mais bien un État multinational avec en son sein des minorités nationales. Le Canada serait, à ce titre, un État multinational, les peuples autochtones étant dans ce cadre, des minorités. Ces minorités, indépendamment de la façon dont elles auraient été intégrées, recherchent une quelconque autonomie politique, revendiquée en tant que 'nation'. L'immigration constitue une deuxième source de 'diversité culturelle' (Kimlicka 1996: 27) et contribue à la formation d'États polyethniques. En tant que groupes minoritaires, ils se distinguent des minorités nationales car ils ne peuvent revendiquer un territoire propre.

Une définition de l'intégration, telle que proposée par le Haut Conseil à l'Intégration (France 1991)⁹, témoigne des aspects éminemment politiques de toute définition 'nationale' de l'intégration.

Il faut concevoir l'intégration comme un processus spécifique: par ce processus, il s'agit de susciter la participation active à la société nationale d'éléments variés et différents, tout en acceptant la permanence, conservation de spécificités culturelles, sociales et morales et en tenant pour vrai que l'ensemble s'enrichit de cette variété, de cette complexité. Sans nier les différences, en sachant les prendre en compte sans les exalter, c'est sur les ressemblances et les convergences qu'une politique d'intégration met l'accent afin, dans l'égalité des droits et des obligations, de rendre solidaires les différentes composantes ethniques et culturelles de notre société et de donner à chacun, quelle que soit son origine, la possibilité de vivre dans cette société dont il a accepté les règles et dont il devient un élément constituant (Haut Conseil à l'Intégration 1991, in Barou 1993: 173).

Cette définition situe l'intégration avant tout dans ses dimensions culturelles; malgré les différences présentes, on doit tendre vers l'égalité des droits et obligations, inviter les 'autres' à une participation active à la société nationale. Or, l'accès à la citoyenneté française n'est pas simple¹⁰ et si les différences sont tolérées, elles le sont dans un espace privé et non public. Mais qu'en est-il par exemple du partage des ressources? Cette définition nous renvoie-t-elle à des processus concrets tels que l'intégration socio-économique ou politique? Oriol répondra que : *[Les États] prennent, avec éclat, quelques dispositions pour promouvoir "l'identité culturelle" des minorités ou des immigrés, dans la mesure où ils écartent toute remise en question des dominations qu'ils exercent et des exclusions qu'ils instaurent (Oriol 1979: 20).*

Les immigrants sont posés comme extérieurs à la société, dans un vacuum intemporel. Ils ne font pas partie de l'État-nation. La présence des immigrants est problématique du fait de leur extériorité sociale et culturelle (Bertheleu 1997). Robert Miles pose un regard semblable sur l'intégration

⁹ Créé en 1989, le Haut Conseil à l'Immigration a pour mission de faire des propositions sur l'ensemble des questions relatives à l'intégration des résidents étrangers ou d'origine étrangère en France (Spire 1989).

¹⁰ En 1791, au lendemain de la Révolution française, le droit du sol était consacré dans la constitution. En 1889, le droit du sol était jumelé au droit du sang, i.e. les enfants nés en France ou à l'étranger de parents français sont automatiquement français à l'âge de 18 ans s'ils résident en France depuis au moins 5 ans; les enfants nés en France de parents étrangers nés en France sont considérés français à la naissance. À partir de 1993, le droit du sol est remis en cause. Il ne suffit plus d'être né en France pour devenir Français. Il faut dorénavant entreprendre une démarche de "manifestation de volonté" de devenir citoyen. Les requérants doivent en faire une demande formelle auprès d'un juge ou une autorité administrative, témoignant ainsi de leur volonté d'être naturalisé. Cette démarche doit être entreprise à un moment précis (entre l'âge de 16 et 21 ans), être accompagnée de pièces justificatives (minimum de 5 années de résidence en France et absence de dossier judiciaire) (Ciceri in Gagnon et Pagé 1999).

comme notion, à l'effet qu'elle place des populations en situation d'extériorité alors que ces mêmes populations sont déjà un élément constituant du social.

De Rudder écrira que l'intégration est à la fois exigée des immigrants et leur est refusée. Elle est exigée d'eux parce qu'elle conduirait à leur conformité sociale en même temps qu'elle leur est refusée parce qu'ils ne sont pas des nationaux, ou qu'ils ne le sont pas par naissance. *Le processus d'intégration est donc directement tributaire des "frontières" et des limites, formelles ou non, imposées par les majoritaires aux minoritaires, qui définissent la marge de leur liberté d'action* (de Rudder 1993: 28). Ces propos nous ramènent à ceux de Barth (1969: 10), à l'effet que les distinctions de catégories ethniques ne dépendent pas d'une absence de mobilité, de contact et d'information mais impliquent des processus sociaux d'exclusion et d'inclusion (dit *incorporation*) par lesquels sont maintenues des catégories discrètes en dépit de changements de participation et d'appartenance tout au long de la vie de chacun.

INTEGRATION - EXCLUSION

Une attention focalisée sur la notion ou les principes d'intégration occulte d'autres mécanismes sociaux à l'oeuvre qui relèvent du racisme et de la discrimination (Miles 1993). Touraine (1991) oppose intégration à exclusion sociale. Dans le même sens, Miles (1993), situe le 'problème' des immigrants non pas sur le plan de l'intégration mais bien sur celui de l'inégalité des rapports et sur le plan de l'exclusion. Castles (1997, in Gagnon et Pagé 1999) évoque un modèle d'exclusion différentielle selon lequel les immigrants sont intégrés, en France par exemple, dans certains domaines de la société tels que le marché du travail alors qu'ils se voient refuser l'accès à d'autres champs tels que la participation politique ou encore la sécurité sociale. Ainsi, l'appartenance à la société 'civile', comme travailleurs et contribuables par exemple, ne confère pas nécessairement un droit d'appartenance comme citoyen à l'État-nation (Gagnon et Pagé, 1999)¹¹.

¹¹ Les débats portant sur l'accès à la citoyenneté demeurent une question de premier plan dans le contexte européen actuel. *En Europe, le constat de l'exclusion des populations immigrées étrangères des droits liés à la citoyenneté politique (ce que la France nomme la nationalité juridique), exclusion qui renforce les possibilités de discrimination et les inégalités, conduit à proposer de nouvelles citoyennetés qui ne seraient plus fondées sur le lien individu-État, mais sur sa participation économique, voire même, sur la simple résidence* (Taboada-Leonetti 2000: 1e page - texte manuscrit).

Nous évoquons plus tôt les rapports sociaux inégalitaires inscrits dans la notion d'intégration et c'est dans une perspective sociologique que nous recourons aux termes minoritaires - majoritaires. Nous retenons certains éléments de la définition de ces notions, proposée par Wirth (1945 in Simon 1995: 55-56), à l'effet que *l'existence d'une minorité dans une société implique l'existence d'un groupe dominant correspondant avec un statut social plus élevé et de plus grands privilèges. Le statut de minorité comporte l'exclusion de la pleine participation à la vie de la société.* Ce qui est central dans cette notion sociologique de minorité, c'est celle de domination, de dépendance et d'exclusion, indépendamment du rapport numérique. Guillaumin (1973 in Simon 1995: 56) précise que c'est cette notion de *situation minoritaire* qui est essentielle. Dans une perspective microsociologique, LeGall et Meintel (1997) précisent toutefois le caractère modifiable des statuts minoritaire - majoritaire selon les espaces où se déroulent les rapports sociaux, certains espaces se prêtant davantage à des rapports hiérarchisés et d'autres, à des rapports égalitaires.

L'exclusion peut se faire à travers des mécanismes légaux en limitant, par exemple, l'accès à la citoyenneté ou par un contrôle formel des frontières. Les États déterminent les caractéristiques des populations admises sur leur territoire. L'accueil des réfugiés se placerait hors de ce cadre, au nom de l'aide humanitaire. Or, la distinction entre une immigration économique ou politique, libre ou forcée relève de l'idéologie. En ce qui a trait aux immigrants illégaux, alors qu'ils sont définitivement 'exclus', ils constituent pourtant une partie intégrale, intégrée de l'économie. En Californie, par exemple, au moins la moitié des travailleurs agricoles seraient des 'illégaux' (Stasiulus 1996). Ils participent à l'économie tout en étant des 'exclus', sans droits civils, politiques et sociaux.

L'exclusion peut être le reflet de pratiques informelles¹². Dans les sociétés réceptrices, une conjoncture économique défavorable peut engendrer des pratiques ou mécanismes informels d'inclusion-exclusion. Une pénurie d'emplois, par exemple, peut se traduire par une sélection de fait, voulue ou non voulue, parmi les travailleurs potentiels (Chicha-Pontbriand, 1989). Ainsi, sur ce marché, en plus des défis posés par la reconnaissance des acquis professionnels, les migrants rencontrent des obstacles de par les lois mêmes du marché du travail. Les corporations professionnelles protègent leur part du marché et les employeurs tendent à embaucher les "leurs"...

¹² Cette discussion sur les pratiques informelles d'exclusion est tirée, en grande partie, d'une publication antérieure (Fortin 1997).

Ces mécanismes rappellent les propos de Bourdieu (1993), à l'égard des principes d'inclusion et d'exclusion, du sentiment d'appartenance et de non-appartenance, des désirés et non désirés¹³. Pour Touraine, ce phénomène d'exclusion traduit *"le passage d'une société verticale, que nous avons pris l'habitude d'appeler une société de classes avec des gens en haut et des gens en bas, à une société horizontale où l'important est de savoir si on est au centre ou à la périphérie"* (1991:8). Ainsi le 'in or out' remplacerait aujourd'hui le 'up or down' et ceux qui ne sont pas 'in' se retrouvent dans un espace social autre¹⁴. Castel (1995a: 21) abonde dans le même sens lorsqu'il écrit que *"... la condition faite à ceux qui sont 'out' dépend toujours de la condition de ceux qui sont 'in'"*, et lorsque cette dernière se fait aux dépens d'un pourcentage important de la population, peut-on encore parler d'appartenance à un même ensemble social?

Alors que Touraine (1991) évoque la notion de ségrégation, d'autres (notamment McAll, 1991) évoquent celle de discrimination, correspondant à un choix d'exclusion ou d'inclusion d'une personne selon son appartenance catégorielle. Cette forme de discrimination serait, par ailleurs, le mécanisme central pour maintenir les inégalités dans une collectivité donnée. Ces propos nous ramènent, encore une fois, au discours de Bourdieu selon lequel *"non seulement les classes dominantes se différencient-elles des classes inférieures par leur langage, leur façon d'être, leurs habitudes de consommation, leur goût, mais elles contrôlent les marchés d'échange entre les différentes classes, réussissant à faire accorder le plus haut prix à leur propre habitus de classe"* (in McAll, 1991:281).

Tout comme l'intégration, concept pour lequel il n'y a pas de définition consensuelle (de Rudder 1994; Taboada Leonetti 1994), l'exclusion, ne permet pas de définition synthétique (Paugam 1996). Bien que Castel (1995b) en présente les caractéristiques formelles¹⁵, il situe l'exclusion

¹³ C'est en fait la notion d'habitus qui est évoquée ici: *"En effet, les chances moyennes d'appropriation des différents biens et services matériels ou culturels associés à un habitat déterminé, se spécifient pour les différents occupants de cet habitat selon les capacités d'appropriation (matérielles et culturelles) que chacun détient en propre. On peut occuper physiquement un habitat sans l'habiter à proprement parler si l'on ne dispose pas des moyens tacitement exigés, à commencer par un certain habitus. [...]. En effet, certains espaces, et en particulier les plus fermés, les plus 'sélects', exigent non seulement du capital économique et du capital culturel, mais aussi du capital social. Ils procurent du capital social, et du capital symbolique, par l'effet de club qui résulte du rassemblement durable [...] de personnes et de choses qui, [...] ont en commun de ne pas être communes, c'est-à-dire dans la mesure où ils excluent, en droit [...] ou en fait (l'intrus étant voué à éprouver un sentiment d'exclusion propre à le priver de certains des profits associés à l'appartenance), tous ceux qui ne présentent pas toutes les propriétés désirées ou qui présentent une (au moins) des propriétés indésirables."* (Bourdieu, 1993: 165-166)

¹⁴ L'étude de cet "espace social autre" reste à faire et pourrait mettre en lumière une forme différente d'intégration sociale.

¹⁵ Dans une perspective historique Castel (1995b) énumère les conditions - modèles qui rendent légitime l'emploi du terme exclusion: 1- il s'agit d'une situation où il y a retranchement complet de la communauté; 2- la présence d'espaces clos coupés de la communauté (ghettos, endroits où l'on confinait les lépreux, endroits où désormais on

avant tout comme un processus. "*Les traits constitutifs essentiels des situations d'exclusion ne se trouvent pas dans ces situations elles-mêmes*" (Castel 1995b:14). Il reprend cette notion de centre - périphérie contenue dans les propos de Touraine (lorsqu'il évoque le passage d'une société hiérarchisée sur le plan vertical [société de classes] à une société hiérarchisée à l'horizontal), selon laquelle les exclus économiques et sociaux se situent en zones périphériques. Il faut y voir là l'effet d'un processus qui traverse l'ensemble de la société et s'origine au centre; il y a des 'in' et des 'out' mais ceux-ci n'occupent pas des espaces séparés. Finalement, lorsqu'il y a situation d'exclusion, Castel dira qu'il faut regarder en amont pour y trouver des éléments d'explication. Gauthier (1995) associe la résurgence de la notion d'exclusion à la tendance à négliger les facteurs structurels de la pauvreté au profit d'une approche qui renvoie le fardeau de la situation à l'individu. Miles (1993) abonde dans le même sens lorsqu'il inscrit le processus d'intégration dans un ensemble plus large où les immigrants n'y tiennent qu'un rôle parmi d'autres.

Enfin, une lecture binaire du phénomène de l'exclusion (selon les pôles immigrant et non-immigrant) serait insuffisante pour témoigner d'une dynamique fort complexe. Par ailleurs, cette présentation de l'exclusion ne fait qu'esquisser certains des paramètres d'une notion qui s'inscrit dans un processus plus large, celui même de l'intégration.

D'un point de vue sémantique, la relation entre l'exclusion et l'immigration offre un intérêt particulier. S'il est rare que le discours public reconnaisse que la situation des étrangers relève de l'exclusion, l'insertion est en revanche un des maîtres mots de la politique de l'immigration. (Lamarque 1995: 58)

LES PROCESSUS D'INTEGRATION DANS UNE PERSPECTIVE CONTEMPORAINE

Tout comme les premières théories 'intégratrices' ou 'assimilationnistes' avaient évolué dans un contexte de prospérité et étaient associées à une mobilité ascendante des travailleurs immigrants (ils s'inséraient d'une façon ou d'une autre sur le marché du travail), la remise en question de ces mêmes modèles peut se lire sur les modifications structurelles des marchés économiques en cette fin de millénaire. En référence à un contexte américain où les catégories intermédiaires de main-d'oeuvre sont en perte d'importance, au profit d'une main-d'oeuvre très ou peu qualifiée, Portes et Zhou (1993) soulignent la nécessité d'élaborer des concepts qui tiennent compte de cette réalité changeante où la mobilité n'est pas nécessairement 'ascendante'.

confine les sidéens - à Cuba par exemple); 3- l'imposition d'un statut spécial qui permet aux exclus de coexister dans la communauté mais les prive de certains droits et de la participation à certaines activités sociales.

Ailleurs, Portes (1997) souligne l'importance de faire une lecture des mouvements ou forces structurelles qui sont à la base des migrations, sans quoi seuls les aspects 'superficiels' des processus d'adaptation seront appréhendés. De la même façon, Simon (1996) qualifie de limitative, toute lecture de l'espace migratoire qui se limite à une vision nationale du phénomène. Nous assistons à une mondialisation des dynamiques migratoires qui doivent être saisies en privilégiant une approche globale. Située en contexte européen, cette approche combine, entre autres, les relations (parfois très soutenues) avec des pays d'origine et le fonctionnement de ce qu'il nomme *l'espace migratoire communautaire*.¹⁶

UN CONTEXTE DE MONDIALISATION

Ce phénomène de mondialisation traverse un ensemble de processus économiques, sociaux, culturels et démographiques tels qu'ils se présentent dans des contextes nationaux tout en les transcendant. Il s'en suit un 'démantèlement' conceptuel des notions centre - périphérie, remises en question par l'existence de migrations transnationales, de modes de communications ouverts sur le monde et d'échanges économiques à l'échelle planétaire (Kearney 1995).

Dans ses aspects économiques, la mondialisation implique une mobilité des capitaux qui, d'une part échappe (dans une certaine mesure) au 'contrôle national' et d'autre part, entraîne une mobilité de la main d'oeuvre non seulement en termes traditionnels où populations de régions défavorisées migrent vers des régions prospères¹⁷ mais aussi en termes de gens qui, pour suivre leur entreprise, migrent avec leurs services (Sassen 1991). De manière succincte il est question de mobilité de main-d'oeuvre associée à celle des capitaux¹⁸. Mais comme le souligne Sassen, cette mobilité de la main-d'oeuvre est une des composantes fondamentales qui rend la mobilité des capitaux possibles. Par ailleurs, l'histoire relie souvent les pays receveurs et les pays fournisseurs de main-d'oeuvre. Des ponts sont ainsi créés et même si les liens plus anciens

¹⁶ En référence au contexte européen: *Le traité de Rome (1957) en affirmant le principe de la liberté de circulation des biens et des personnes préluait à la construction d'un espace migratoire communautaire, coïncidant avec les autres types d'espaces intégrés, économique, financier, et peut-être un jour, social, judiciaire et même politique. Cet espace, qui est caractérisé par la liberté de circulation et d'établissement pour les ressortissants des États membres, prend un contenu chaque année plus consistant et sa constitution annonce peut-être aussi la définition d'une politique migratoire communautaire* (Simon 1996: 268).

¹⁷ Le Canada, les États Unis et l'Australie seraient actuellement les plus grands pays receveurs d'immigrants (Kimlicka 1996).

¹⁸ Cette mobilisation (et mobilité) de capitaux n'est pas en soi un fait nouveau. Ce sont plutôt les modalités de cette mobilité et son intensité, entraînées par l'évolution des moyens de communication et de transport, qui sont porteuses de nouveauté (Portes 1999).

(économiques, politiques ou militaires) qui régissaient jadis les flux migratoires ne sont plus, les ponts persistent. Les réseaux de migrants ou filières migratoires constituent l'un de ces ponts. *Once begun, migration flows often become self-sustaining, reflecting the establishment of networks of information, assistance and obligations which develop between migrants in the host society and friends and relatives in sending areas* (Boyd 1989: 641). Ces réseaux n'obéissent pas nécessairement aux lois d'un marché économique, national ou mondial, et dans une certaine mesure, ont un fonctionnement autonome (Portes 1997). Et comme le souligne Portes,

Spontaneous migration, when people move without any coercion or without inducement by their future employers, is mostly a twentieth century phenomenon. It corresponds to the increasing integration of peripheral societies into the global economy and their populations' growing awareness of opportunities abroad. The fulfillment of normative consumption expectations imported from the advanced countries becomes increasingly difficult under conditions of economic scarcity, while growing cross-national ties make it easier to seek solution through migration. (Portes 1995 : 21)

L'intérêt croissant pour l'étude des réseaux est d'ailleurs lié à une approche des mouvements migratoires qui retient comme éléments déterminants les dynamiques macro (le contexte social plus large) et micro (le contexte individuel)¹⁹.

Tant les dynamiques présentes dans les sociétés d'accueil que dans les sociétés d'origine contribuent à la genèse des flux migratoires et influencent la formation de réseaux (Grieco 1998). Ces flux migratoires sont aujourd'hui considérables. Au début des années 1990, on estimait à près de 100 millions les émigrants de tous types, qui vivent et travaillent en dehors de leur pays d'origine (Martin 1995: 821 in Stasiulus 1996: 203). Toujours selon Stasiulus, il y a une croissance remarquable du nombre de pays qui sont simultanément des pays d'accueil et des pays fournisseurs d'immigrants parmi les pays développés et les pays en voie de développement. Ces mouvements de populations sont facilités par les télécommunications et les transports de masse. Puis, les termes de ces migrations varient énormément; migrations temporaires, migrations multiples, etc..

La mondialisation des échanges fait-elle appel à de nouveaux modes conceptuels? Les migrations contemporaines prennent de multiples formes tout comme les liens qui relient les migrants à leur terre natale mais aussi à d'autres migrants, parfois dispersés à travers le monde.

¹⁹ L'étude des réseaux représente pour Lomnitz l'étude des structures intermédiaires entre les structures macro et micro: *The migration process is caused by the interaction of economic, social, psychological, and environmental factors at various levels; the macrohistory of economic relations between nations and classes, the microprocesses on the individual scale, and the intermediate level of social groups and networks* (Lomnitz 1977: 38).

L'existence de ces mouvements, leur prolifération et leur diversité entraînent une remise en question des cadres conceptuels dans lesquels ils ont évolué jusqu'à maintenant. Les frontières n'ont plus les mêmes sens et une vision qui polarise les appartenances en termes de terre d'accueil ou terre d'origine fait peut-être fausse route (Portes 1999; Glick Schiller et al. 1995).

Alors qu'en est-il des schémas traditionnels d'intégration? Pour trop, ils ont été conceptualisés de façon linéaire²⁰ avec comme pôles l'adaptation fonctionnelle ou technique (logement, travail, etc.) des toutes premières années²¹ et l'acculturation progressive du migrant à travers une pleine intégration à la société d'accueil. Nous avons déjà discuté des ambiguïtés que recèle cette notion de 'pleine intégration'. S'agit-il d'une pleine participation au sens civique, au sens de pleine citoyenneté, au sens économique, au sens culturel? Et qu'est-ce qui est entendu par acculturation?

Dans une perspective d'acculturation, il y aurait intégration lorsque les immigrants ont adopté certaines valeurs et certains comportements considérés comme importants par la société d'accueil. Pour être accepté comme membre de la société on doit se conformer aux valeurs, normes et coutumes de la société d'accueil. Selon Breton (1994) il s'agit d'un contrat social explicite selon lequel les ressources sont d'autant plus accessibles qu'on se conforme aux attentes culturelles d'une société. *Mais comment établir la configuration d'attitudes et de comportements qui permettrait de conclure que l'intégration est achevée dans le cas d'un individu ou d'une catégorie d'individus?* (Breton 1994: 241). En fait existe-t-il un tel modèle culturel? Quelle place est accordée au maintien de liens et d'échanges au-delà des frontières? Pour Meintel (1993: 65) *les trajectoires possibles que peuvent suivre les groupes immigrés en dehors de la fusion avec une masse majoritaire [...] demeurent relativement peu explorées par les chercheurs*²².

QUELQUES MODELES CONCEPTUELS

LE CONTEXTE FRANÇAIS

Si l'aspect linéaire du processus d'intégration est relégué au second plan par les chercheurs contemporains, les concepts d'acculturation et d'assimilation demeurent. En fait, seul la linéarité

²⁰ Plusieurs auteurs, dont Herskovits 1952, Sluzki 1979, É. Ollivier 1984, Berry 1996, Berry *et al.* 1987, proposent cette vision essentiellement linéaire du processus migratoire

²¹ La nécessité de s'insérer économiquement dans le nouvel environnement est pour plusieurs auteurs, la clé de départ d'une adaptation fonctionnelle réussie. Le paradigme *time - since - immigration*, permettant une amélioration des conditions économiques est toutefois remis en question (Portes 1995).

²² Dans cette optique, Meintel (1993) amorce une discussion sur les notions de transnationalité et de transethnicité. Nous poursuivrons cette piste dans la seconde partie de cet examen, centrée sur les question de réseaux.

du chemin parcouru en situation post-migratoire semble remise en question. Abou, par exemple, propose une trajectoire qui comprend *"trois processus distincts qui se déroulent simultanément, mais à des rythmes différents, à trois niveaux du réel: ce sont les processus d'adaptation, d'intégration et d'acculturation"* (Abou, 1990:2). Dans cette perspective, le processus d'adaptation implique une accommodation physique au milieu d'accueil mais aussi l'aménagement d'un espace de vie collective de manière à réduire la différence 'qualitative' entre l'ancien et le nouvel habitat²³. Le second processus, selon Abou, serait celui de l'intégration qui désigne l'insertion des nouveaux arrivants dans les structures économiques, sociales et politiques du pays d'accueil. Il distingue trois niveaux d'intégration: l'autonomie économique et linguistique, la participation politique, syndicale etc. et finalement, les projets d'avenir individuels et familiaux liés au nouveau lieu d'établissement.. Le troisième processus est celui de l'acculturation matérielle (relative au monde du travail par exemple) et formelle. Cette acculturation formelle serait atteinte à partir du moment où les contenus de la culture ancienne sont réinterprétés en fonction de la nouvelle culture, comme c'est le cas pour les migrants de deuxième génération.

À prime abord, le mérite d'Abou est de formuler des processus qui peuvent se dérouler de manière simultanée. Toutefois, la finalité contenue dans ce projet d'intégration demeure cette acculturation avec laquelle nous sommes en désaccord. Aucune loi générale, valable universellement ne permet de conduire d'un pôle à l'autre (Wachtel 1974). Cette notion tend à présenter la réalité culturelle sur un continuum où, à une extrémité se trouve la culture du migrant et, à l'autre, celle du pays d'accueil. Elle évoque aussi celle de traits culturels, notion fortement critiquée (Baré 1992).

Situant succinctement ces perspectives conceptuelles sur fond historique, rappelons l'avènement du Haut Conseil à l'intégration et ses effets 'ambivalents' sur les milieux de la recherche à la fin des années 1980. Certes il y a la mise sur pied de recherches d'envergures (telles que l'enquête Mobilité géographique et insertion sociale menée à l'Institut national d'études démographiques sous la direction de M. Tribalat) mais cet agenda n'est pas sans effets sur les "problématiques subventionnées" (en France mais aussi ailleurs...) où l'étude générale de processus sociaux est délaissée au profit *de la thématique des différences [et de son succès], pour les magnifier ou au*

²³ La tendance au regroupement ethnique n'est pas généralisée, les migrants 'professionnels' échappant à ce mode d'installation (Abou 1990, Portes et Manning 1985). Par ailleurs, selon Portes et Manning (1985), le mode d'occupation de l'espace dans l'environnement résidentiel serait déterminé par le secteur de l'économie auquel est destiné le migrant (ex. secteurs dominants, précaires, enclaves ethniques).

contraire pour insister sur leurs résorptions afin de minimiser les "distances culturelles" - cette dernière disposition étant plus répandue dans les études sur l'intégration-, remet à l'honneur un culturalisme dont les sciences sociales ont longtemps tenté de s'affranchir (Simon 1999: 91). Ainsi le questionnement se déplace de l'analyse du processus migratoire, des déplacements et des modes d'établissement à celle des modalités de reproduction de l'altérité dans les sociétés (Simon 1999: 92). Billion (1999:24) en vient à des conclusions semblables lorsqu'il écrit sans doute l'intégration ne constitue-t-elle qu'un concept horizon mais dont l'horizon ne s'avère pas seulement sociologique et positif mais aussi politique et normatif.

Avec Taboada Leonetti (1994), le processus d'intégration revêt un caractère à dimension sociale et est articulé selon trois dimensions: l'intégration économique, l'intégration sociale et l'intégration normative et symbolique. Il est question de ressources matérielles, relationnelles et identitaires et l'absence de l'une ou l'autre de ces ressources modifie le processus en cours. L'intégration économique par exemple, se mesure par le niveau des ressources et par l'insertion dans le monde du travail. Les ressources sont évoquées certes en termes de mesure objective (i.e. revenus, type de logement, etc.) mais aussi dans une conception relationnelle, i.e. les ressources dont peuvent bénéficier des individus ou familles, en situation de besoin. Dans cette perspective, la question de l'exclusion ne se réduit pas à la pauvreté matérielle mais englobe l'absence de ressources sociales. C'est dans cet esprit que Taboada Leonetti présente l'intégration sociale, i.e. l'inscription d'un individu dans un ou des réseaux de sociabilité. Ces réseaux sont sources d'échange de services, d'informations et de soutien. Quant à l'intégration symbolique, elle s'exprime par la reconnaissance sociale du migrant, de la place qu'il occupe et de l'utilité de cette place au sein d'un système. Elle permet la reconnaissance identitaire, l'adhésion à un système de valeurs. Deux dimensions se distinguent, le système de normes et de représentations collectives. Toutefois, comme le souligne Billion (1999:32, d'après Dubet 1994), *la référence aux ressources symboliques renvoie [...] aux conditions matérielles, concrètes qui les rendent mobilisables.*

En situant ainsi les paramètres du concept d'intégration, Taboada Leonetti se distancie d'un modèle assimilationniste. La notion d'intégration fait appel à des dimensions économiques, sociales et symboliques. Le processus dont il est question ne tient pas comme but la 'refonte' des différents acteurs dans un tout mais plutôt la reconnaissance des apports variés des uns et des autres dans un espace donné. Les migrants ne sont pas posés comme extérieurs, ou s'ils le sont, c'est dans la mise en échec du processus d'intégration même, processus où la société réceptrice tient un rôle de première importance.

LE CONTEXTE AMERICAIN

Le concept d'assimilation occupe toujours une place importante dans la littérature américaine contemporaine. Plus tôt, nous soutenions que toute théorie du social s'inscrit dans un contexte historique (Kazal 1995; Gans 1992; Rumbaut 1994, 1997). Ainsi, dans les années 1950-1960, l'intégration des immigrants aux États-Unis suivait une mobilité ascendante du fait d'un contexte économique favorable. Dans les années 1990, cette mobilité est devenue variable. En 1994, Rumbaut évoque la notion d'assimilation par segment (*segmented assimilation*) et présente la société d'accueil non pas comme une entité homogène mais au contraire hétérogène en termes de groupes majoritaires-minoritaires, de conditions sociales variables. Ce faisant, *one path may follow the relatively straight-line theory²⁴ of assimilation into white middle-class majority; an opposite type of adaptation may lead to downward mobility and assimilation into the inner city underclass* (Rumbaut 1994: 753). Dans le même sens, Gans (1992) introduit une variante, celle de la *bumpy line assimilation*. Dans un contexte économique moins favorable, les parcours peuvent varier et l'assimilation au groupe dominant n'est pas assurée. L'assimilation, envisagée en termes générationnel, représente toujours le modèle idéal mais pas nécessairement accessible. Le modèle proposé par Gans a le mérite de souligner une multitude de voies que peuvent emprunter les immigrants de deuxième génération. Ces voies sont toutefois présentées, pour les fins de la discussion, sur un mode binaire, i.e. des scénarios positifs et négatifs d'assimilation, étroitement associés aux conditions économiques qui s'offrent aux uns et aux autres.

Nonobstant certaines lacunes conceptuelles, Alba et Nee (1997) retiennent l'assimilation comme étant le meilleur outil pour décrire l'intégration des immigrants dans le courant dominant américain. Ils posent une distinction entre les fins politiques du projet assimilationniste et la réalité sociologique à laquelle réfère le concept, tout en définissant l'assimilation comme la disparition de distinctions ethnico- raciales et différences culturelles et sociales qui en sont l'expression. Les références faites au modèle américain du 'melting-pot' sont implicites, sans qu'il ne soit question de mesures coercitives pour atteindre un tel idéal. Mais comme le souligne Body-Gendrot *ce mythe est ambigu et nul n'est dupe: n'accéderont au pot commun que ceux qui auront fait allégeance à la culture WASP et auront oublié, à l'exception de leurs manifestations symboliques, leur langue maternelle, leur organisation sociale et leurs croyances d'origine* (Body-Gendrot 1995: 50).

²⁴ [...] the 'straight-line' assimilation theory associated with Warner et Srole (1945), in which each native-born generation acculturates further and raises its status vis-à-vis the previous one is an almost entirely sociocultural theory that pays little attention to the economy in which the immigrants and their descendants work (Gans 1992: 174).

Dans une publication ultérieure, Gans (1997) distingue les concepts d'acculturation et d'assimilation. Le premier renvoie à des pratiques culturelles (i.e. valeurs, symboles, manières d'être); alors que le second relève de pratiques sociales (i.e. lorsque les institutions 'ethniques' formelles et informelles sont délaissées au profit d'organismes non-ethniques). Les deux procèdent à des vitesses différentes; l'acculturation, processus plus rapide, peut être la question d'une génération alors que l'assimilation, plus lente, peut tarder à se réaliser même après trois générations. Tenant compte d'un certain courant qui s'élèvent contre une théorie assimilationniste, à partir de recherches actuelles sur des migrants de première génération, Gans réaffirme son adhésion à cette même théorie, et conclut que lorsque les nouvelles vagues migratoires actuellement étudiées en seront au même point que les anciennes, i.e. en durée de séjour comparable, peut-être qu'alors les détracteurs se rallieront.

Rumbaut (1997) est l'un de ces détracteurs. Non seulement il évoque la possibilité de parcours divers (*segment assimilation*) mais remet aussi en question l'équation assimilation au mode de vie américain et amélioration des conditions de vie. Tout en adoptant une approche très critique d'une assimilation conçue comme linéaire, et en souhaitant la remise à neuf du concept, Rumbaut ne l'écarte pas comme théorie explicative du social. Fernandez-Kelly et Schaeffer sont également des tenants d'une théorie assimilationniste segmentée. Ils proposent une discussion très nuancée de cette approche où les différents contextes d'insertion (lieux physiques et espaces sociaux) sont jugés déterminants dans les différentes formes que peut prendre l'incorporation: *each group represents an experience associated not so much with cultural or national features, but with the attributes of its reception in areas of destination, the character of resources available to it, its degree of internal differentiation in terms of class, its degree of spatial concentration, and the length of time the group's coethnics have resided in the United States* (Fernandez-Kelly et Schaeffer 1994: 686). Ces auteurs soulignent également la relation interactive entre les possibilités structurelles qui s'offrent à un groupe donné et la façon que ce groupe se perçoit et perçoit les autres. Si continuum il y a, c'est dans une constance entre le centre et la périphérie. L'approche privilégiée par Fernandez-Kelly et Schaeffer ne placent pas les immigrants dans une position d'extériorité mais bien de continuité.

Dans un même esprit, les tenants d'une sociologie économique de l'immigration (dont Roberts 1995, Portes 1995, Sassen 1995 et Fernandez-Kelly 1995) posent un regard très nuancé sur le processus d'intégration. Abordé dans une perspective d'intégration économique, ces auteurs ouvrent la voie à une multitude de 'patterns' possibles en situation post-migratoire. L'immigration est un processus collectif, où les réseaux sociaux jouent un rôle de premier plan (Roberts 1995). Les migrants sont des agents 'actifs' (Portes 1995) qui possèdent diverses ressources. Breton

(1994) accorde lui aussi une place importante au migrant comme acteur: *Ils sont des agents actifs qui construisent leur vie présente et à venir. [...] L'intégration consiste donc en un ensemble de stratégies d'action que les immigrants déploient [...]* (Breton 1994: 244).

À la différence de plusieurs de ses co-nationaux (notamment Gans 1992, 1997; Alba et Nee 1997), Portes écarte les notions d'acculturation et d'assimilation comme théories explicatives du social contemporain. Il propose un modèle d'intégration qui tient compte des différentes structures sociales dans lesquelles peuvent s'insérer les immigrants. *The concept of modes of incorporation refers to the process of insertion of immigrants into these various social contexts* (Portes 1995: 24). Selon cette approche, il y aurait trois niveaux d'accueil: 1- les politiques d'accueil du gouvernement; 2- la société civile et l'opinion publique (Les perceptions seront variées en fonction du lieu d'origine des migrants, entraînant des réactions différentes selon les points de chute. Être d'origine italienne ou iranienne entraîne des réactions différentes de la part des nationaux américains, par exemple.); 3- la communauté ethnique. En ce qui a trait à ce dernier niveau d'accueil, notons que certains migrants n'ont pas de groupe formel d'accueil et s'installent dans la population 'at large' alors que d'autres ont la possibilité de faire appel à des structures d'accueil existantes. De ce fait, certains s'insèrent dans des espaces où les occasions économiques sont plus accessibles²⁵.

Cette approche était déjà amorcée alors que Portes et Böröcz (1989) proposaient une typologie d'établissement (*modes of incorporation*) dans le pays hôte en fonction du contexte d'accueil dans la société hôte (contextes favorable, neutre ou défavorable) et de la condition sociale d'origine des migrants (main-d'oeuvre générale, professionnel, investisseur et entrepreneur). Une fois croisées, ces combinaisons témoignaient, de manière très schématique, des différents modes d'insertion économique, du plus au moins prospère. Ailleurs, Portes et Zhou (1993) reprennent cette même théorie des "*modes d'incorporation*", selon laquelle *modes of incorporation consist of the complex formed by the policies of the host government; the values and prejudices of the receiving society; and the characteristics of the coethnic community*. (Portes et Zhou 1993: 82). Dans l'ensemble, les travaux de Portes mentionnés évitent les écueils attribués au concept d'intégration ou d'assimilation, selon les usages. Les migrants sont situés dans des contextes qui font de

²⁵ Pour Ambrosini (1997), c'est en grande partie le processus migratoire qui produit la 'communauté' ethnique, laquelle, à son tour, tend dans de nombreux cas (mais avec une intensité variable) à maintenir une identité étrangère et, du coup, à attirer de nouveaux immigrants. Le phénomène de la concentration dans certains secteurs et dans certains emplois provient certes des conditions de demande (du marché), mais aussi des réseaux de relations sociales faits de parents et d'amis qui contribuent, à leur tour, à reproduire des formes de superposition entre origine 'ethnique' et emplois.

l'intégration un processus partagé et où les mécanismes formels et informels d'inclusion-exclusion sont mis à jour. L'accent est porté sur des processus sociaux et non culturels.

LE CONTEXTE QUEBECOIS

Au Québec²⁶, les instances politiques contemporaines structurent leurs services à la population selon les principes suivants: déployer des mesures pour faciliter l'intégration économique des immigrants; renforcer la francisation; insister sur l'adaptation des institutions publiques à la société pluriethnique. Les recherches menées au Québec (et au Canada) ne sont pas détachées de ces visées et s'organisent principalement autour des axes d'intégration économique, linguistique, culturelle, résidentielle et scolaire, avec une prédominance au Québec pour les aspects linguistiques, résidentielles et économiques de l'intégration (Piché et Bélanger 1995). Potter (1999) questionne la tendance canadienne, à mener des recherches surtout axées sur les dimensions économiques de l'intégration comme si toute autre dimension (sociale, politique, culturelle) en était tributaire.

Comment alors conceptualiser le processus d'intégration d'immigrants qui ne cherchent pas à intégrer le marché du travail? Citant une recherche menée dans l'espace rural français, Barou (1993: 174) note comment un groupe de retraités britanniques, actifs dans leur milieu local (participation civique active) et considérés par leurs voisins français comme *très bien intégrés*, s'identifient eux-mêmes non pas comme Français mais comme "Euro-Britanniques" vivant en France. Ce faisant, ils dissocient leur identité nationale et leur milieu de vie. Sur un autre registre, Costa-Lascoux (1991: 107 cité par Miles 1993: 173) s'interroge sur les mesures relatives de l'intégration: *L'intégration se mesure-t-elle au nombre de mariages mixtes et d'acquisitions de nationalité ou au nombre d'élus et de "minorités"?*

Piché, tout en soulevant l'ambiguïté qui entoure le concept d'intégration, propose une définition selon laquelle *l'intégration implique la possibilité pour les immigrants et les minorités de participer pleinement à tous les aspects de la société, que ce soit au niveau social, économique et politique* (Piché 1997: 4). Il s'interroge sur les conditions qui permettent de conclure à une pleine intégration, et opte pour un examen sectoriel du phénomène. En cela, des mesures objectives peuvent être posées en ce qui a trait à l'intégration économique et scolaire (niveaux de réussite

²⁶ Au Québec, l'immigration est avant tout un phénomène urbain. D'après les données du recensement de 1991, 88% de la population immigrée au Québec résident dans la région métropolitaine de Montréal (Chicoine et Charbonneau 1997). À cette même date, 26% de la population montréalaise affirmait être née à l'extérieur du Canada (Piché et Bélanger 1997).

comparables à la population native) par exemple, alors que des mesures d'une intégration sociale ou culturelle posent problème. Piché oppose ainsi les mesures objectives (observables en termes de performance ou de participation) et subjectives (de l'ordre des perceptions et attitudes) de l'intégration, avec une préférence, pour les dimensions objectives permettant un usage opératoire du concept. Il souligne toutefois le caractère essentiellement normatif de toute mesure de l'intégration. À partir de cette distinction, un ensemble important de facteurs est examiné pour saisir les phénomènes à l'étude dans toute leur complexité²⁷. Cette approche est semblable à celle de Portes (1993, 1995, 1997) dans la prise en compte des différents éléments. Toutefois, malgré un intérêt marqué pour une réelle prise en compte des éléments contextuels, le point de mire demeure les migrants eux-mêmes. Échappe-t-on ici aux mises en garde formulées par Miles à l'effet que l'emphase placée sur les immigrants tend à placer la responsabilité de l'intégration sur ces mêmes acteurs.

If the processes of exclusion were shown to arise from ideologies (for example, from racism) and practices within main institutions of the social formation, then those ideologies and practices would need to become the object of policy and action. This is avoided by locating the origin of the 'problem of integration' in the immigrant presence and by transferring the burden of the solution onto the immigrants (Miles 1993: 181).

Il est intéressant de souligner l'étude de Renaud, Piché et Gingras (1997) sur le rôle déterminant de l'origine nationale dans l'intégration différentielle des immigrants au marché du travail. En conclusion à cette étude, et dans les pistes à explorer pour une meilleure compréhension de leurs résultats, ils souscrivent à l'importance d'une approche qui tiendrait compte des réseaux (et donc de l'intégration sociale telle que formulée par Taboada Leonetti 1994). Par extension, il s'agit également de saisir les aspects symboliques de l'intégration (toujours d'après le canevas de Taboada Leonetti). Puis, être socialement intégré dans un espace 'communautaire' n'est pas synonyme d'une insertion dans la société 'globale' car si cet espace communautaire est marginalisé par le groupe majoritaire, alors le migrant sera lui aussi marginalisé (Breton 1990).

Dans un tout autre contexte, Ambrosini (1997) étudie les modalités complexes d'insertion de migrants d'origine égyptienne, sénégalaise et philippine dans le monde du travail italien. Les variables à saisir sont multiples et ses conclusions rejoignent celles de Renaud et al.(1997). Toute approche qui tenterait d'interpréter de façon linéaire appartenance ethnique et modalités d'insertion ferait fausse route; la 'communauté' ethnique ne préexiste pas l'immigration, les relations dont il s'agit sont en grande partie construites à travers l'expérience migratoire.

²⁷ Ces facteurs incluent l'impact du contexte mondial, les facteurs contextuels dans les pays d'origine et de destination et les facteurs micro-individuels.

Enfin, Piché (1997) souligne la nécessité pour les recherches à venir d'aborder l'intégration dans une perspective longitudinale (soulignant par le fait même la portée limitée de données transversales dans l'étude d'un phénomène processuel) et de marier les approches quantitatives et qualitatives pour une meilleure compréhension du phénomène à l'étude. En fait, cet appel à la pluridisciplinarité est largement repris dans l'étude des phénomènes urbains (Rogers et Vertovec 1995)

UNE PERSPECTIVE ANTHROPOLOGIQUE

L'intégration comme phénomène s'insère dans un ensemble plus large, le processus migratoire. L'étude du processus migratoire est avant tout celle d'organisations sociales (Bottomley 1998). Comme objet d'étude, ce phénomène d'intégration doit être examiné de manière globale, comme processus social, dans une dynamique relationnelle. Tout en tenant compte des histoires et des contextes dans lesquels se déroulent ces relations, il importe de privilégier une approche qui permet à la fois à une vision 'etic' et 'emic' du social, et qui accorde aux migrants et non-migrants un statut d'acteur²⁸. L'apport de l'anthropologie à une meilleure compréhension de ce phénomène passe, je crois, par un travail de terrain (ground work), par l'étude d'un processus dans ses usages, par ses manifestations performatives (Oriol 1996) qui englobe plusieurs espaces, dont les espaces économiques, sociaux et résidentiels.

Pour Breton (1994), le processus de création sociale, de création d'un réseau de relations sociales et organisationnelles est une partie constituante du processus d'intégration. Pour Boyd (1989), l'étude des réseaux, en particulier les réseaux associés à la famille et à la maisonnée, permet de saisir le processus migratoire comme produit social, résultant à la fois d'acteurs et de décisions individuelles, de paramètres politiques et économiques. En fait, l'étude des réseaux sociaux serait, selon Hannerz (1980), l'outil, le cadre de travail par excellence pour examiner les relations sociales. C'est dans cette perspective que nous nous intéressons à cette problématique d'intégration et aux processus qu'elle sous-tend, soient les liens de sociabilité constitués en situation de migration.

²⁸ Mitchell (1963, 1987 in Rogers et Vertovec 1995) formule un cadre analytique qui prend racine dans cette double perspective tout en insistant sur l'importance de saisir le contexte plus large dans lequel cette dynamique trouve place.

CONCLUSION

L'examen de la notion d'intégration soulève plusieurs questions. Nous nous y sommes penchée dans l'espoir d'en saisir les limites, les ambiguïtés et peut-être le potentiel. Il nous a fallu reprendre la notion dès ses origines conceptuelles de manière à situer les contextes qui ont favorisé son émergence et suivre l'évolution des multiples sens dont le concept est aujourd'hui investi. Dans ce sens, Portes (1997) souligne l'intérêt d'une perspective historique qui peut mettre en lumière les limites d'un concept transposé à une autre époque.

La notion d'intégration place les migrants en situation d'extériorité alors qu'ils sont déjà un élément constitutif du social (Miles 1993). Cette notion connote un aspect sédentaire. Elle connote aussi une relation dyadique entre les migrants et la société d'accueil alors qu'un examen du social, tel qu'il se présente dans un contexte contemporain, nous met en présence de relations sociales agencées de manières variables.

Appréhender les processus d'insertion par le biais d'une étude des différents liens de sociabilité (notre recherche en cours) permet de situer ces processus hors frontières. Subordonné à un questionnement plus large, l'examen de ces liens permet de saisir des relations sociales telles qu'elles se présentent dans les usages, sur le terrain; comment s'opèrent les relations entre individus, entre groupes et la variabilité de ces relations selon les espaces sociaux et spatiaux. Nous espérons ainsi poursuivre notre questionnement sur les processus à l'oeuvre en contexte migratoire.

Montréal
Septembre 2000

BIBLIOGRAPHIE

- ABOU, Sélim, 1990. "L'insertion des immigrés: approche conceptuelle":126-138, Ida SIMON-BAROUH et Pierre-Jean SIMON (dir.), *Les étrangers dans la ville, le regard des sciences sociales..* Paris, Éditions l'Harmattan, 453 pages.
- ALBA, Richard, Victor, NEE, 1997. "Rethinking Assimilation Theory for a New Era of Immigration", *International Migration Review*, Vol.31, No.4: 826-874.
- AMBROSINI, Maurizio, 1997. "Les immigrés réguliers en Italie: liens ethniques et modes d'insertion dans le monde du travail", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, (13)1: 95-124.
- BARÉ, J.F. 1992. "Acculturation": 1-3, Pierre Bonte et Michel IZARD (dir.), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Presses Universitaires de France, 755 pages.
- BAROU, J., 1993. "Les paradoxes de l'intégration. De l'infortune des mots à la vertu des concepts", *Ethnologie française*, vol. 23, no. 2 : 169-176.
- BARTH, Frederik, 1969. "Introduction":9-38, F. Barth (ed), *Ethnic Groups and Boundaries: The Social Organization for Cultural Difference*. London, George Allen & Unwin, 153 pages.
- BAUDELLOT, Christian et Roger ESTABLET, 1990. Durkheim et le suicide. Paris, Presses Universitaires de France, 125 pages. (3e édition, 1e édition 1984)
- BERRY, John, W., 1996. "Acculturation et adaptation", Communication présentée au VIe Congrès international de l'ARIC, Atelier: stratégies identitaires, relations ethniques et racisme, Montréal, le 22 mai 1996.
- BERRY, John, W., Uichol KIM et Pawel BOSKI (1987). "Psychological Acculturation of Immigrants": 62-89, Young Yun Kim et William B. Gudykunst (eds) *Cross-Cultural Adaptation, Current Approaches*. , International and Intercultural Communication Annual, vol.9, Beverly Hills, Sage Publications.
- BERTHELEU, Hélène, 1997. "De l'unité républicaine à la fragmentation multiculturelle: le débat français en matière d'intégration", *Les Cahiers du CERIEM*, no 2: 63-72.
- BILLION, Pierre, 1999. "A propos de la notion d'intégration", *Les Cahiers du CERIEM*, no 4: 3-24.
- BODY-GENDROT, Sophie, 1995. "Melting Pot", *Pluriel - Recherches. Vocabulaire historique et critique des relations inter-ethniques*, no 3: 47-51.

- BOTTOMLEY, Gillian, 1998. "Anthropologists and Rhizomatic Study of Migration", *The Australian Journal of Anthropology*, 9:1: 31-44.
- 1992. *From Another Place. Migration and the Politics of Culture*. Cambridge, Cambridge University Press, 183 pages.
- BOURDIEU, Pierre, 1993. "Effets de lieu": 159-167, Pierre Bourdieu (dir.), *La misère du monde*, Paris, Seuil, 947 pages.
- BOYD, Monica, 1989. "Family and Personal Networks in International Migration: Recent Developments and New Agendas", *International Migration Review*, vol. 23, no 3: 638 - 670.
- BRETON, Raymond, 1994. "L'appartenance progressive à une société: perspectives sur l'intégration socio-culturelle des immigrants": 239-257, *Actes du Séminaire sur les indicateurs d'intégration des immigrants*. Centre d'études ethniques de l'Université de Montréal et Ministère des Affaires internationales de l'Immigration et des Communautés culturelles, Québec, Gouvernement du Québec, 353 pages.
- BRETON, Raymond, Wsevolod W., ISAJIW, Warren E. KALBACH et Keffrey G. REITZ, 1990. *Ethnic Identity and Equality. Varieties of Experience in a Canadian City*. Toronto, University of Toronto Press, 342 pages.
- CARENS, Joseph, H., 1996. "Immigration et démocratie libérale": 95-120, F. Gagnon, M. McAndrew et M. Pagé (éds), *Pluralisme, citoyenneté, éducation*. Montréal, L'Harmattan, 348 pages.
- CASTEL, Robert, 1995a. *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Paris, Fayard, 490 pages.
- CASTEL, Robert, 1995b. "Les pièges de l'exclusion", *Lien social et Politiques - Revue internationale d'action communautaire*, vol. 34: 13-21.
- CHICHA-PONTBRIAND, Marie Thérèse, 1989. *Discrimination systémique. Fondement et méthodologie des programmes d'accès à l'égalité en emploi*. Cowansville, Les Éditions Yvon Blais inc., 197 pages.
- CHICOINE, Nathalie, Johanne CHARBONNEAU (avec la collaboration de Damaris Rose et Brian Ray), 1997. "Le processus de reconstruction des réseaux sociaux des femmes immigrantes dans l'espace montréalais", *Recherches féministes*, vol. 10, no. 2: 27-48.
- CICERI, Coryse, 1999. "La citoyenneté française", France Gagnon et Michel Pagé (dir.), *Cadre conceptuel d'analyse de la citoyenneté dans les démocraties libérales*. Rapport présenté à Patrimoine Canadien.

- COSTA-LASCOUX, Jacqueline, 1994. "Les silences des indicateurs de l'intégration": 259-274, *Actes du Séminaire sur les indicateurs d'intégration des immigrants*. Centre d'études ethniques de l'Université de Montréal et Ministère des Affaires internationales de l'Immigration et des Communautés culturelles, Québec, Gouvernement du Québec.
- DEL BASO, Michel, 1984. "L'assimilation et les études ethniques en Amérique du Nord", *Cahiers de recherche sociologique*, vol.2, no.2: 49-73.
- De RUDDER Véronique, 1995. "Adaptation", *Pluriel - Recherches. Vocabulaire historique et critique des relations inter-ethniques*, no 3: 25-27.
- 1994. "Intégration", *Pluriel - Recherches. Vocabulaire historique et critique des relations inter-ethniques*, no 2: 27-28.
- 1993. "Assimilation", *Pluriel - Recherches. Vocabulaire historique et critique des relations inter-ethniques*, no 1: 22-26.
- DURKHEIM, Émile, 1930. *Le suicide*. Paris, Presses Universitaires de France, 463 pages.
- 1960. *De la division sociale du travail*, Paris, Presses Universitaires de France. (1^e édition 1893)
- DEWITT, Philippe, 1999. "L'immigration, sujet de rhétorique et objet de polémiques: 5-12, Philippe Dewitt (dir.) *Immigration et intégration. L'état des savoirs*. Paris, Éditions La Découverte, 443 pages.
- FERNANDEZ-KELLY, Patricia, 1995. "Social and Cultural Capital in the Urban Ghetto: Implications for the Economic Sociology of Immigration": 213-247, A. Portes (ed) *The Economic Sociology of Immigration*. New York: Russel Sage Foundation.
- FERNANDEZ-KELLY, Patricia, M. et R. SCHAUFFLER, 1994. "Divided Fates: Immigrant Children in a Restructured U.S. Economy", *International Migration Review*, Vol. 28, no. 28: 662-689.
- FORTIN, Sylvie, 1997. "Les Libanais d'immigration récente: insertion ou exclusion?": 263-288, D. Meintel, V. Piché, D. Juteau et S. Fortin (éds) *Le quartier Côte-des-Neiges à Montréal. Les interfaces de la pluriethnicité*, Paris, L'Harmattan, 323 pages.
- GAGNON, France et Michel PAGÉ (dir.), 1999. *Cadre conceptuel d'analyse de la citoyenneté dans les démocraties libérales*. Rapport présenté à Patrimoine Canadien.
- GALLISSOT, René, 1994. "Migration", *Pluriel - Recherches. Vocabulaire historique et critique des relations inter-ethniques*, no 2: 39-46.

- GANS, Herbert, J., 1997. "Toward a Reconciliation of 'Assimilation' and 'Pluralism': The Interplay of Acculturation and Ethnic Retention", *International Migration Review*, Vol.31, No.4: 875-892.
- 1992. "Second-Generation Decline: Scenarios for the Economic and Ethnic Futures of the Post-1965 American Immigrants", *Ethnic and Racial Studies*, Vol.15, No.2: 172-192.
- GAUTHIER Madelaine, 1995. "L'exclusion, une notion récurrente au Québec mais peu utilisée ailleurs en Amérique du Nord", *Lien social et Politiques - RIAC*, 34: 151-156.
- GLICK SCHILLER, Nina, Linda BASCH et Cristina SZANTON BLANC, 1995. "From Immigrant to Transmigrant: Theorizing Transnational Migration", *Anthropology Quarterly*, 68 (1): 48-63.
- GRIECO, Elizabeth M. 1998. "The Effects of Migration on the Establishment of Networks: Caste Disintegration and Reformation Among the Indians of Fiji", *International Migration Review*, Vol. 32, No. 4: 704-736.
- GROUPE DE RECHERCHE ETHNICITÉ ET SOCIÉTÉ (GRES), 1992. "Immigration et relations ethniques au Québec: un pluralisme en devenir": 451-481, dans Gérard Daigle (dir.), *Le Québec en jeu*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- HANNERZ, Ulf, 1980. "Thinking with Networks": 163-201, *Exploring the City. Inquiries Toward an Urban Anthropology*. New York, Columbia University Press, 378 pages.
- HELLY, Denise, 1997. "Les transformations de l'idée de nation": 311-337, G. Bouchard et Y. Lamonde (dir.), *La nation dans tous ses états. Le Québec en comparaison*. Montréal, L'Harmattan.
- HERSKOVITS, Melville, 1952. *Les bases de l'anthropologie culturelle*. Paris, Payot, 343 pages.
- HOBBSBAWN, Eric, 1990. *Nations and Nationalism Since 1780*. Cambridge, New York, Cambridge University Press, 191 pages.
- KAZAL, Russell, A. 1995. "Revisiting Assimilation: The Rise, Fall, and Reappraisal of a Concept in American Ethnic History", *The American Historical Review*, Vol. 100, No. 2: 437-471.
- KEARNEY, Michael, 1995. "The Local and the Global: The Anthropology of Globalization and Transnationalism", *Annual Review Anthropology*, 24: 547-565.
- KIMLICKA, Will, 1996. "Démocratie libérale et droits des cultures minoritaires": 25-51, F. Gagon, M. McAndrew et M. Pagé (éds), *Pluralisme, citoyenneté, éducation*. Montréal, L'Harmattan, 348 pages.

- LAMARQUE, Gilles, 1995. *L'exclusion*. Collection Que sais-je? Paris, Presses Universitaires de France, 127 pages.
- LEGALL, Josiane et Deirdre MEINTEL, 1997. "Espaces observés: ethnicité et appropriation de l'espace": 211-228, D. Meintel, V. Piché, D. Juteau et S. Fortin (éds) *Le quartier Côte-des-Neiges à Montréal. Les interfaces de la pluriethnicité*, Paris, L'Harmattan, 323 pages.
- LOMNITZ Alder Larissa, 1977. *Networks and Marginality. Life in a Mexican Shantytown*. New York, Academic Press. 230 pages.
- McALL, Christopher, 1991. "L'analyse sociologique des inégalités sociales et de l'ethnicité dans la formation des maîtres": 275-290. F. Ouellet et M. Pagé (dir.), *Pluriethnicité, éducation et société: construire un espace commun*, Québec, Institut québécois de la recherche sur la culture.
- MEINTEL, Deirdre, 1993. "Transnationalité et transethnicité chez les jeunes issus de milieux immigrés à Montréal", *Revue Européenne des Migrations internationales*, Vol.9, No. 3: 63-79.
- MILES, Robert, 1993. *Racism After 'Race Relations'*. London & New York, Routledge, 243 pages.
- MITCHELL, Clyde, J. 1963. "Theoretical Orientations in African Urban Studies": 37-68, Michael Banton (ed), *The Social Anthropology of Complex Societies*. London New York Toronto, Tavistock Publications, 156 pages.
- OLLIVIER, Émile, 1984. "Quatre thèses sur la transculturation", *Cahiers de recherche sociologique: Problèmes d'immigration*, septembre, 2(2):75-90.
- ORIOU, Michel, 1996. "Une vision critique de la notion d'intégration". Communication présentée dans le cadre des ateliers du Groupe de recherche ethnicité et société, Université de Montréal, le 27 mai 1996.
- 1985. "L'ordre des identités", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 1, no.2: 171-185.
- 1979. "Identité produite, identité instituée, identité exprimée: Confusions des théories de l'identité nationale et culturelle", *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol.66: 19-27.
- PAGÉ, Michel, 1996. "Citoyenneté et pluralisme des valeurs": 165-188, F. Gagnon, M. McAndrew et M. Pagé (éds), *Pluralisme, citoyenneté, éducation*. Montréal, L'Harmattan, 348 pages.

- PAUGAM, Serge, 1996. "Les sciences sociales face à l'exclusion": 565-577, S. Paugam (dir.), *L'exclusion. L'état des savoirs*. Paris: La découverte, 582 pages.
- PICHÉ, Victor, 1997. *Immigration et intégration dans les pays développés: un cadre conceptuel*. Montréal, Groupe de recherche ethnicité et société, coll. Document de travail, 18 pages.
- PICHÉ, Victor et Liane BÉLANGER, 1995. *Une revue des études québécoises sur les facteurs d'intégration des immigrants*. Québec, Direction des études et de la recherche du ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, 52 pages.
- PORTES, Alejandro, 1999. "La mondialisation par le bas. L'émergence des communautés transnationales", *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, vol. 129: 15-24.
- 1998. "Social Capital: Its Origins and Applications in Modern Sociology", *Annual Review of Sociology*, 24: 1-24.
- 1997. "Immigration Theory for a New Century: Some Problems and Opportunities", *International Migration Review*, Vol.31, No.4: 799-825.
- 1995. "Economic Sociology and the Sociology of Immigration: A Conceptual Overview": 1-41, A. Portes (ed) *The Economic Sociology of Immigration*. New York: Russel Sage Foundation.
- PORTES, Alejandro et Min ZHOU, 1993. "The Second Generation: Segmented Assimilation and its Variants", *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, Vol.530: 74-96.
- PORTES, Alejandro et Jozsef BÖRÖCZ, 1989. "Contemporary Immigration: Theoretical Perspectives on its Determinants and Modes of Incorporation", *International Migration Review*, Vol. 23, No. 3: 607-630.
- PORTES, Alejandro et R.D. MANNING, 1985. "L'enclave ethnique: réflexions théoriques et études de cas", *Revue communautaire d'action communautaire*, vol.14, no. 54:45-61.
- POTTER, Stephanie, M. 1999. *The Social Resources of Immigrants: Effects on the Integration of Independent and Family Class Immigrants to Canada from South Asia*, University of Toronto. Thèse de doctorat, 517 pages.
- POUTIGNAT, Phillipe et Jocelyne STREIFF-FENART, 1995. *Théories de l'ethnicité*. Paris, Presses Universitaires de France, 270 pages.
- RENAUD, Jean, Victor PICHÉ, Lucie GÉLINAS, 1997. "Immigration et intégration économique à Montréal: l'origine nationale serait-elle discriminatoire?": 89-111, Jean-Louis Rallu, Youssef Courbage et Victor Piché (eds), *Anciennes et nouvelles minorités*. Paris, Éditions John Libbey Eurotext.

- RINAUDO Christian, 1998 *La construction sociale de l'ethnicité en milieu urbain. Productions et usages des catégories ethniques dans le cadre d'un quartier 'sensible'*. Université de Nice-Sophia Antipolis. Thèse de Nouveau Doctorat de Sociologie, 442 pages.
- ROBERTS, Bryan, R., 1995. "Socially Expected Durations and the Economic Adjustment of Immigrants": 42-86. A. Portes (ed) *The Economic Sociology of Immigration*. New York: Russel Sage Foundation.
- ROGERS, Alisdair et Steven VERTOVEC, 1995. "Introduction": 1-34, A. Rogers et S. Vertovec (eds), *The Urban Context. Ethnicity, Social Networks and Situational Analysis*. Oxford/Washington, Berg Publishers, 354 pages.
- RUMBAUT, Ruben, G., 1997. "Assimilation and Its Discontents: Between Rhetoric and Reality", *International Migration Review*, Vol.31, No.4: 923-960.
- RUMBAUT, Ruben, G., 1994. "The Crucible Within: Ethnic Identity, Self-Esteem, and Segmented Assimilation Among Children of Immigrants", *International Migration Review*, Vol. 28, No. 4: 748-794.
- SASSEN, Saskia, 1995. "Immigration and Local Labor Markets": 87-127, A. Portes (ed) *The Economic Sociology of Immigration*. New York: Russel Sage Foundation.
- 1991. "Dispersal and New Forms of Centralization": 22-34, *The Global City. New York, London, Tokyo*. Princeton, New Jersey, Princeton University Press.
- SCHNAPPER, Dominique, 1996. "Intégration et exclusion dans les sociétés modernes": 2-31. S. Paugam (dir), *L'exclusion. L'état des savoirs*. Paris: Éditions La découverte.
- SIMON, Gildas, 1996. "La France, et le système migratoire européen et la mondialisation", *Revue internationale d'action communautaire*, vol.12, no.2: 261-273.
- SIMON, Patrick, 1999. "L'immigration et l'intégration dans les sciences sociales en France depuis 1945": 82-95, Philippe Dewitt (dir.) *Immigration et intégration. L'état des savoirs*. Paris, Éditions La Découverte, 443 pages.
- SIMON, Pierre Jean, 1995. "Minorité", *Pluriel - Recherches. Vocabulaire historique et critique des relations inter-ethniques*, no 3: 50-61.
- SLUZKI, C., E., 1979. "Migration and Family Conflict", *Family Process*, 18(4): 380-90.
- SPIRE, Alexis, 1999. "De l'étranger à l'immigré. La magie sociale d'une catégorie statistique", *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol. 129: 50-56.

STASIULUS, Daiva, 1996. "Migration internationale et droits à la post-natalité": 189-215, F. Gagnon, M. McAndrew et M. Pagé (éds), *Pluralisme, citoyenneté, éducation*. Montréal, L'Harmattan, 348 pages.

TABOADA-LEONETTI, Isabelle (à paraître- 2000). "Citoyenneté, nationalité et stratégies d'appartenances", *Société pluriculturelles et dynamiques identitaires. En hommage à Carmel Camilleri*. Ouvrage collectif, Paris, L'Harmattan, coll. Espaces Culturels.

----- 1994. "Intégration et exclusion dans la société duale. Le chômeur et l'immigré", *Revue internationale d'action communautaire*, vol.31, no.71: 93-103.

TOURAINÉ, Alain, 1991. "Face à l'exclusion", *Esprit*, no.169: 7-13.

ULYSSE, Pierre Joseph (à paraître - 2000) "(Re)poser la citoyenneté américaine de manière sociologique", *Les Cahiers du GRES*, no 1.

WACHTEL, Nathan, 1974. "L'acculturation": 124-146, Jacques Le Goff et Pierre Nora (dir), *Faire de l'histoire*, Paris, Gallimard.